

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

13 JUL. 2020

ID : 031-213105612-20200713-D2020_69-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 19
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 14

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille-vingt et le 10 juillet à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 3 juillet, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire et en application des dispositions de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. PÉRÉ Marc ; Mme BEC Brigitte ; M. ROUX Laurent ; Mme GODEAS Isabelle ; M. FEUILLERAT Joël ; Mme GREGOIRE Karen ; M. BAUMLIN Philippe ; Mme GUEDES Monique ; Mme SIMON LABRIC Nathalie ; Mme QUONIAM-DOUREL Valérie ; M. PUGET Yannick ; M. COMBE Frédéric ; M. CADIEU Julien ; MME CABERO Danielle ; Mme PERROUX Christine ; MME FERRE Carole ; M. GARDE Philippe ; MME GENNARO-SAINT Christine ; M. CANCEL Jean-Philippe

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. NAVARRO Yvan (Pouvoir donné à Mme GODEAS Isabelle) ; M. ROFE David (Pouvoir donné à Mme BEC Brigitte) ; M. ORTIC Laurent (Pouvoir donné à Mme QUONIAM-DOUREL) ; Mme PIEROT Sylvie (Pouvoir donné à M. CADIEU Julien) ; Mme CELERIER Christine (Pouvoir donné à M. GARDE Philippe) ; M. BAMIÈRE Frédéric (Pouvoir donné à M. ROUX Laurent) ; Mme TOULZE Florence (Pouvoir donné à Mme GREGOIRE Karen) ; Mme JARRIGE Roxane (Pouvoir donné à Mme SIMON-LABRIC Nathalie) ; M. DOMENEGHETTY Jean-Marc (Pouvoir donné à M. PUGET Yannick) ; M. MOLET Denis (Pouvoir donné à Mme GUEDES Monique) ; M. MERLEY Philippe (Pouvoir donné à M. COMBE Frédéric) ; Mme SERRET-PERES Géraldine (Pouvoir donné à Mme PERROUX Christine) ; Mme GRUEL Marie-Louise (Pouvoir donné à Mme GENNARO-SAINT Christine) ; M. ESPIAU Benoît (Pouvoir donné à M. CANCEL Jean-Philippe)

Etaient absents excusés :

Monsieur Joël FEUILLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n° 2020/69

Objet : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes + 1 000 hab.)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le 10 juillet 2020 à 11 heures 00 minutes.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020,

Vu la circulaire préfectorale du 1^{er} juillet 2020 relative à l'élection et à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

Monsieur le Maire informe que l'annexe à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 a fixé le nombre de délégués à 33 et le nombre de délégués suppléants à 9.

De 1 000 habitants à 8 999 habitants : l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit (article L 285 du Code électoral), par conséquent l'élection porte sur les 9 délégués suppléants.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges à pourvoir (art. L 289).

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM BAUMLIN, GARDE, CADIEU et CANCEL. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Nombre de listes déposées et enregistrées auprès du Maire: 2

La composition des listes :

La liste L'UNION AVANCE est composée par M. Guy MITTAUX ; Mme Claire GERARD ; M. Jacques DAHAN ; Mme Nelly CAMPOMIZZI ; M. Florent LLAMAS ; Mme Marie BEDORET ; M. Stéphane MOUTON ; Mme Patricia BOUDOU ; M. Luis AGRAMUNT;

La liste POUR L'UNION par Mme Nadine LAIGNES épouse MAURIN, M. Jean-Etienne HEDEF, Mme Evelyne LARROQUE DEVAUX et M. DEHOURS

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(33 conseillers municipaux concernés ; 33 délégués de droit, 9 suppléants à désigner, 2 listes déposées) - nombre de bulletins : 33

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 33

1^{re} répartition : Ont obtenu :

- liste L'UNION AVANCE : 27 voix

- liste POUR L'UNION : 6voix

Le quotient applicable est : $33/9 = 3.66$

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le **13 JUIL. 2020**

ID : 031-213105612-20200713-D2020_69-DE



1^{re} répartition :

- La liste L'UNION AVANCE obtient : $27 : 3.66 = 7.37$, soit 7 sièges
- La liste POUR L'UNION obtient : $6 : 3.66 = 1.63$, soit 1 siège

Ainsi 8 sièges ont été attribués.

Il est ensuite procédé à la répartition du 9^e siège :

- Liste L'UNION AVANCE : $27 : (7+1) = 3.375$
- Liste POUR L'UNION : $6 : (1+1) = 3$

La liste L'UNION AVANCE emporte ainsi ce 9^e siège

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste L'UNION AVANCE : 8 sièges

Liste POUR L'UNION : 1 siège

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc Péré*



- Transmis le **13 JUIL. 2020**
- Affiché le **13 JUIL. 2020**